

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 11 NOVEMBRE 2013

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 11 novembre 2013 à 20h12 suite à l'assermentation.**

SONT PRÉSENTS :

M. Pierre Yelle, maire
MM. Pascal Théroux, conseiller
Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller

M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal
M^{me} Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe

Assistance : 13 citoyens

EST ABSENTE :

Mme Julie Bouchard, conseillère (a quitté à 20h12 suite à l'assermentation)

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pierre Yelle, débute la séance suite à la cérémonie d'assermentation.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence du maire Pierre Yelle, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h12.

13-11-188 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par le conseiller Yves Plante
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

13-11-189 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013 tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

DÉPÔT

5. Dépôt du rapport de la mairesse 2013

Conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec, madame la mairesse dépose son rapport concernant la situation financière de la municipalité. Dans son rapport, elle traite des derniers états financiers, du rapport du vérificateur de la municipalité, du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers du présent exercice et les orientations générales du prochain budget et des immobilisations par le nouveau maire. Le rapport de la mairesse sera distribué gratuitement à chaque adresse civique du territoire.

DÉPÔT

6. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil – novembre 2013

Conformément à l'article 357 de la *loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, tout élu doit dans les 60 jours de son élection et à chaque année, déposer devant le conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et celui de la municipalité régionale de comté où siège le maire de la municipalité et dans les personnes morales, les sociétés et les entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

Les déclarations d'intérêts des élus sont déposées.

AVIS

7. Avis de motion – Règlement numéro 07-2013 établissant le taux de la taxe foncière générale, des autres taxes et compensations pour l'exercice financier 2014

Le conseiller Daniel Labbé, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement numéro 07-2013 établissant le taux de la taxe foncière générale, des autres taxes et compensations pour l'exercice financier 2014.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement sera présenté au moins deux (2) jours avant son adoption, à tous les membres du conseil.

13-11-190

8. Attribution des responsabilités des membres du conseil pour novembre 2013 à novembre 2014

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE les conseillers suivants soient nommés responsables des dossiers spécifiques à leur nomination afin de représenter la Municipalité de Saint-François-du-Lac aux différents conseils d'administration.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

ÂGE D'OR	Pierre Yelle Réjean Gamelin
AGRICULTURE	Yves Plante
CENTRE COMMUNAUTAIRE	Pascal Théroux Yves Plante
COMITÉ D'ENTRAIDE DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC (substitut)	Daniel Labbé Jean Duhaime
COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC (substitut)	Daniel Labbé Réjean Gamelin
COMITÉ ZIP DU LAC ST-PIERRE (Zone intervention prioritaire Lac St-Pierre) (substitut)	Pierre Yelle Jean Duhaime
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC	Jean Duhaime Réjean Gamelin Julie Bouchard
MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT DU MAIRE AU CONSEIL DE LA MRC	Jean Duhaime
MAISON DES JEUNES DU BAS ST-FRANÇOIS (substitut)	Réjean Gamelin Pascal Théroux
PLAN D'URGENCE	Daniel Labbé Pierre Yelle Yves Plante Réjean Gamelin
POLITIQUE FAMILIALE (Comité famille & Maison Lien de la famille)	Julie Bouchard
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS ST-FRANÇOIS (substitut)	Jean Duhaime Julie Bouchard Yves Plante
RÉGIE D'INCENDIE PIERREVILLE ST-FRANÇOIS-DU-LAC (substitut)	Yves Plante Réjean Gamelin Jean Duhaime
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS ST-FRANÇOIS	Pascal Théroux Daniel Labbé
Note : En Janvier 2014, seulement un représentant sera nommé et un substitut	
VOIRIE MUNICIPALE	Pierre Yelle Daniel Labbé Réjean Gamelin
« VÉLO SUR LA RIVIÈRE » PONTON	Pierre Yelle Pascal Théroux
COOPÉRATIVE DE SANTÉ SHOONER-JAUVIN	Julie Bouchard
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC	

Note : À déterminer les membres et représentants dans une résolution ultérieure

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Membres du conseil :

Pascal Thérout, conseiller

Réjean Gamelin, conseiller

Membres d'office :

Pierre Yelle, maire

Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière ou

Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe

Marcel Niquet, inspecteur en bâtiment et personne-ressource

Citoyens de la municipalité :

Jacques Chagnon

Guy Gouin

Jacques Morvan

QUE les présentes attributions soient confiées pour une période de douze (12) mois et prennent effet à compter des présentes;

QUE les signataires à la Caisse Populaire Desjardins du Bas Saint-François sont les suivants :

Maire : Pierre Yelle

Pro-maire : Jean Duhaime

Secrétaire-trésorière : Peggy Péloquin

Secrétaire-trésorière adjointe : Hélène Latraverse

Pour l'accomplissement de leur mandat, les représentants possèdent tous les pouvoirs dévolus par les Lois municipales et les autres Lois.

13-11-191

9. Maison des jeunes du Bas Saint-François – Renouvellement du bail pour l'année 2014

CONSIDÉRANT qu'un bail a été conclu entre la municipalité et la Maison des jeunes du Bas Saint-François, pour le local situé au 10-A rue du Centre-Communautaire;

CONSIDÉRANT que le bail vient à échéance le 31 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUELER le bail pour une période d'un (1) an, à compter du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 et ce, aux conditions déterminées au bail signé entre les parties pour un montant de 225,00 \$ par mois;

D'AUTORISER le maire et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer ledit bail.

13-11-192

10. Quillethon Centraide – Édition 2013

CONSIDÉRANT que le Quillethon Centraide – Édition 2013 aura lieu samedi le 30 novembre 2013 au Salon de quilles le 19-90;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PARTICIPER au Quillethon Centraide – Édition 2013;

DE PAYER l'inscription au montant de 100,00 \$ pour une équipe de cinq (5) joueurs;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE les membres de la Maison des jeunes du Bas Saint-François forme une équipe pour représenter la municipalité.

13-11-193

11. Avis de vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes municipales et/ou scolaires

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière d'une municipalité locale doit préparer dans le cours du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant la liste des personnes endettées envers la municipalité pour non-paiement des taxes municipales ainsi qu'un état du montant des taxes scolaires dues si un état des arrérages a été remis à temps par le directeur général de la commission scolaire concernée. (a.1022 CM);

CONSIDÉRANT qu'une somme de 63 422,88 \$ en capital, intérêts et pénalités est dû au 11 novembre 2013 sur les biens-fonds imposés pour les exercices 2010, 2011 et 2012 et qu'un montant additionnel de 74 405,38 \$ est également à échéance pour l'exercice 2013 par les propriétaires de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 5 095,02 en capital, intérêts et frais est dû au 11 novembre 2013 pour les exercices 2010, 2011 et 2012 à la Commission scolaire de la Riveraine par les propriétaires de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité approuve cet état;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QU'un avis de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires soit transmis à toutes les personnes endettées envers la municipalité pour les exercices financiers 2010 à 2013.

13-11-194

12. Séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2014

Il est proposé par le conseiller Pascal Thérout

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE le conseil municipal de Saint-François-du-Lac tiendra le mardi 17 décembre 2013 à compter de 19h00 au 400, rue Notre-Dame, une séance publique sur l'adoption des prévisions budgétaires 2014 et du programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016;

QUE les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget ou le programme triennal d'immobilisations.

13-11-195

13. Fermeture du bureau – Période des fêtes et date de la première séance du conseil 2014

CONSIDÉRANT qu'il sera opportun de fermer les bureaux administratifs du 23 décembre 2013 au 03 janvier 2014 inclusivement;

CONSIDÉRANT que les congés payés par le conseil municipal, pour les employés permanents à temps plein, sont aux nombres de 3 jours à Noël et de 2 jours au Nouvel An pour un total de 5 jours;

CONSIDÉRANT que les cinq autres jours ouvrables seront compensés par la banque de temps ou les journées de maladie non écoulées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE les employés écoulent leurs journées de maladie ou leurs heures accumulées pendant la période de fermeture du bureau afin d'avoir la même rémunération que toutes les semaines précédentes;

QUE cette solution est plus avantageuse pour la municipalité, puisque l'ouverture du bureau pendant la période des fêtes, occasionnerait le versement de salaires réguliers en plus des journées de maladie en banque au 31 décembre 2013;

DE FERMER les bureaux administratifs du 23 décembre 2013 au 03 janvier 2014 inclusivement;

D'INFORMER les citoyens par le biais du bulletin municipal des dates de fermeture du bureau et de la date de la première séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 13 janvier 2014.

13-11-196

14. Anne Lachapelle – Renouvellement du contrat de l'entretien ménager de la bibliothèque

CONSIDÉRANT que la municipalité est un organisme municipal public;

CONSIDÉRANT que la municipalité offre à ses contribuables un service de bibliothèque publique, disponible à son édifice situé au 480, rue Notre-Dame à Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT que l'entretien ménager de cet emplacement est donné par l'entremise d'une représentante autonome assumant les risques financiers inhérents à ses opérations;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'accord pour utiliser les services de madame Anne Lachapelle et qu'il désire renouveler le contrat pour l'entretien ménager de la bibliothèque;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que l'entretien ménager de la bibliothèque représente un montant à payer de 30,00 \$ par semaine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER le contrat de l'entretien ménager de la bibliothèque, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015 et ce, aux conditions déterminées dans le contrat signé entre les parties;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-702-30-527 « Entretien d'immeuble » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution;

D'AUTORISER le maire et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer le contrat au nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac.

13-11-197

15. Warwick – Appui pour les conditions ministérielles visant la levée d'une servitude de nonaccès sur les routes appartenant au MTO

CONSIDÉRANT que l'une des conditions visant la levée d'une servitude de nonaccès aux routes appartenant au Ministère des Transports du Québec, le ministre des Transports du Québec exige une contribution financière du requérant;

CONSIDÉRANT que le montant de cette contribution financière est calculé notamment en regard de la valeur estimée du terrain, suite à l'aménagement d'un accès à une route relevant du Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que cette condition ministérielle ne tient pas compte de la capacité de payer du requérant;

CONSIDÉRANT que cette condition ministérielle compromet la mise sur pied de projets porteurs pour les collectivités;

CONSIDÉRANT que cette condition ministérielle nuit à la relève entrepreneuriale;

CONSIDÉRANT que cette condition ministérielle est un obstacle au développement économique du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac demande au ministre des Transports du Québec, dans les conditions qui lui sont discrétionnaires en vertu de la Loi sur la Voirie, de ne pas tenir compte de la plus-value estimée des sites, suite à l'aménagement d'accès aux routes du Ministère des Transports du Québec, dans l'évaluation définissant la contribution financière exigée aux requérants en vue de la levée de servitudes de nonaccès auxdites routes.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

13-11-198

16. Office de Tourisme de Nicolet-Yamaska – Plan de partenariat 2014

CONSIDÉRANT que l'Office de Tourisme de Nicolet-Yamaska propose un plan de partenariat pour une période d'un an, soit 2014;

CONSIDÉRANT que le coût pour le plan partenaire 2014 est de 175 \$, le tout plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les publicités relatives au plan partenaire de notre municipalité traitent principalement de l'activité « Vélo sur la Rivière » administrée à même les dépenses du budget ponton;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-622-00-447 « Dépenses ponton » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-11-199

17. Entérinement d'achat – Chaise pour le bureau du maire

CONSIDÉRANT que M. Pierre Yelle, maire, a fait l'acquisition d'une nouvelle chaise ergonomique, pour le bureau du maire;

CONSIDÉRANT que M. Pierre Yelle, a expliqué la raison de cet achat aux membres du conseil, qui est une question de santé physique dû à une grave blessure par le passé;

CONSIDÉRANT que le coût total de cet achat est de 225,33 \$ taxes et livraison incluses;

CONSIDÉRANT que l'achat a été effectué au Bureau en Gros et que la facture a été payée par M. Pierre Yelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Thérout

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'ÉMETTRE un chèque au montant de 225,33 \$ à M. Pierre Yelle;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-670 « Fournitures de bureau - ADM » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-11-200

18. Séances du conseil – Changement de lieu et abrogation de la résolution numéro 11-04-71

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 11-04-71, concernait le changement de lieu pour la tenue des séances, soit de l'étage supérieur de l'édifice municipal à la salle Germain Nadeau au sous-sol;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rechanger le lieu pour la tenue des séances, soit de la salle Germain Nadeau au sous-sol à l'étage supérieur de l'édifice municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE FIXER le lieu des séances publiques à l'étage supérieur de l'édifice municipal à compter du lundi 11 novembre 2013;

D'ABROGER la résolution numéro 11-04-71.

AVIS

19. Avis de motion – Règlement numéro 08-2013 abrogeant les règlements numéros 12-2011 et 06-2013 concernant la garde des animaux

Le conseiller Réjean Gamelin, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement numéro 08-2013 abrogeant les règlements numéros 12-2011 et 06-2013 concernant la garde des animaux.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie du règlement sera remis aux membres du conseil au moins deux (2) jours avant son adoption.

Une copie du projet a été remise aux membres du conseil.

20. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

21. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

22. RAPPORT DES COMITÉS

Messieurs Réjean Gamelin, Daniel Labbé, Yves Plante, Jean Duhaime et Pascal Théroix, conseillers, donnent rapport de leurs comités respectifs, soit la Maison des jeunes, la Régie des déchets, la Régie d'incendie, l'OMH et les Loisirs.

13-11-201

23. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2013

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
4159	Beauchemin Raymond, Gilles (Remboursement de taxes)	145.20
4160	Forcier René (Remboursement de taxes)	582.83
4161	Accommodeur St-François (Essence)	479.32
4162	Alarme 2200 (Surveillance alarme au 400 Notre-Dame - 1 an)	212.70
4163	Ally Mercier S.E.N.C. (Services juridiques constats)	694.44
4164	Archambault Judith (Remboursement pour Jérémie Allard)	62.50

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

4165	A.R.C. Menuiserie enr.(Présentoir - Bibliothèque)	718.59
4166	Bar Ho Vieux 38 (Buffet pour élection)	241.50
4167	Bell Canada (Téléphones édifices - Novembre 2013)	690.99
4168	Biron Luc (Entretien des pelouses et plates-bandes)	3 736.69
4169	BPN Environnement (Location 2 Toilettes 1 sept. au 1 oct. 2013)	607.07
4170	Buroplus (Fournitures de bureau)	413.71
4171	Buropro Citation (Entretien photocopieur 3 mois / copies)	33.73
4172	Réal Cartier chauffage & ventilation inc. (Filtreurs - Usine)	91.75
4173	Construction Maltech inc. (Entretien Centre communautaire)	977.29
4174	Corporation Sun Media - Hebdos (Avis public-Dépôt du rôle)	196.44
4175	Éditions Juridiques FD (Fournitures Élections 2013)	4 841.54
4176	Emco Ltée (Matériaux Égout)	4 359.09
4177	Entreprises Clément Forcier inc. (Les) (Location machinerie)	2 454.72
4178	Entreprises Pierreville ltée (Location machinerie)	22 539.90
4179	Entreprises d'électricité D.A. inc. (Entretien luminaires de rues)	323.64
4180	Équipements Raydan (Location d'équipements)	450.63
4181	Fédération Québécoise des municipalités (Frais transport - poste)	40.84
4182	Financière Banque Nationale (Int. + cap. - Aqueduc Lachapelle)	17 429.50
4183	Fonds de l'information foncière (Droit mutations - Octobre 2013)	40.00
4184	GDG Environnement (Insectes piqueurs 4/4 vers.)	18 296.91
4185	Gosselin Georges (Remboursement pour Marc-Antoine)	62.50
4186	Hydro-Québec (Éclairage public)	987.36
4187	Laboratoire d'environnement SM (Analyses d'eau usée)	173.03
4188	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	313.26
4189	Laurentide RE/Sources inc. (Collecte de produits non-acceptés)	160.86
4190	Micro-Experts (Soutien informatique)	34.49
4191	Patrick Morin super centre (Pièces et accessoires)	548.21
4192	Pitney Bowes (Location compteur postal -1 nov. au 31 janv.2013)	391.71
4193	Régie Incendie Pierreville - St-François (288, Lachapelle)	1 095.53
4194	Sayer Richard (Entretien ménager - octobre 2013)	249.00
4195	SQAE (Dette capital & intérêt - Paroisse et Village)	8 374.67
4196	Vacuum D.L. inc. (Service de vacuum - Regard d'égout)	2 711.44
4197	Ville de Sorel-Tracy (ouverture de dossier)	330.50
4198	Piché Paul (Allocation cellulaire - Novembre 2013)	25.00
4199	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part nov. 2013)	12 332.17
4200	Régie Incendie Pierreville - St-François (Quote-part nov. 2013)	18 195.72
4201	Guévremont Laurent (Entretien pelouse -2e/2 vers. été 2013)	2 700.00
4202	Ministère du Revenu du Québec (DAS provinciales – oct. 2013)	5 617.74
4203	Receveur Général du Canada (DAS fédérales - octobre 2013)	2 269.17
	TOTAL DES CHÈQUES	136 505.85

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH # FOURNISSEURS

4145	Maskimo Construction inc. (Travaux rang Grande-Terre)	91 590.41
4146	Accommodeur St-François (Essence-septembre)	293.03
4147	Matériaux et surplus Lefebvre (Poteaux stabilisation - Bois-Maska)	11 497.50
4148	Bell Canada (Téléphones édifices - Octobre 2013)	705.65
4149	Fonds de l'information foncière (Droit mutations – Sept. 2013)	24.00
4150	Hydro-Québec (Éclairage édifices)	955.53
4151	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	688.10
4152	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - octobre 2013)	70.63
4153	Société canadienne des postes (Frais postal – Communiqué déchets)	125.16
4154	SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation octobre 2013)	1 821.31
4155	Pavage 132 / 9254-8965Qc (Pavage d'entrée du terrain des loisirs)	10 290.26
4156	Industrielle Alliance assurance collective (Ass. Coll. – Nov. 2013)	1 944.55
4157	Hydro-Québec (Eclairage public et édifices - Septembre 1/2)	4 931.31
4158	Petite Caisse renflouement (Eau, café, décoration, bonbon)	223.09
	TOTAL DES CHÈQUES	125 160.53

DÉBOURSÉS OCTOBRE 2013

Salaires octobre 2013	20 749.18
TOTAL DES DÉBOURSÉS	20 749.18

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2013;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2013 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

24. Période de questions

- Facture tonte de pelouse aire de repos Haut-de-la-Rivière : M. Gosselin
- Point numéro 18 : Changement de lieu séances du conseil
- Salle pour le ballet : Demande s'il y a changement
- Comité des Loisirs : Procédures pour s'impliquer

25. Conclusion

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

13-11-202

26. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Pascal Thérout
Appuyé par le conseiller Yves Plante
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h55.

Pierre Yelle
Maire

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière